

SESSION 2014

BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL BOUCHER - CHARCUTIER - TRAITEUR

ÉPREUVE E31

Environnement Économique Juridique Management

Durée de l'épreuve : 2 h30 – Coefficient 2

Ce sujet comporte 11 pages numérotées de 1/11 à 11/11

Annexes 1 à 6 à consulter

Toutes les réponses seront numérotées et rédigées sur votre copie.

MATÉRIEL AUTORISÉ :

Toutes les calculatrices de poche, y compris les calculatrices programmables, alphanumériques ou à écran graphique, sont autorisées à condition que leur fonctionnement soit autonome et qu'il ne soit pas fait usage d'imprimante.

BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL BOUCHER CHARCUTER TRAITEUR	SUJET	SESSION 2014
Épreuve : E31-U31 Environnement économique, juridique et management	Code : 1406 BCT GA E	Page : 1/11

Hugo Martinière a racheté un fonds de commerce il y a 4 ans.

Fiche identité de l'entreprise	
<i>Dénomination sociale</i>	SARL Martinière
<i>Siège social</i>	7 rue du Pin Doré 53000 Laval
<i>Gérant</i>	Hugo Martinière
<i>Capital social</i>	15 000 €
<i>Chiffre d'affaires 2012</i>	320 000 €
<i>Activité principale</i>	Boucherie charcuterie
<i>Activité secondaire</i>	Traiteur - Restauration rapide
<i>Code NAF</i>	1011Z
<i>Lieu d'immatriculation</i>	RCS Laval
<i>Effectif</i>	1 salarié boucher : Victor (en poste depuis 4 ans - CDI) 1 salarié charcutier : Nicolas 1 apprenti charcutier : Alain

Vous êtes embauché(e) en CDI dans l'entreprise depuis 1 an et vous avez les dossiers suivants à analyser.

DOSSIER 1 : La création d'entreprise.....	10 points
DOSSIER 2 : Le financement de l'investissement.....	8 points
DOSSIER 3 : La gestion des ressources humaines.....	6 points
DOSSIER 4 : Le contexte économique.....	10 points
DOSSIER 5 : Les défaillances d'entreprises.....	6 points

BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL BOUCHER CHARCUTER TRAITEUR	SUJET	SESSION 2014
Épreuve : E31-U31 Environnement économique, juridique et management	Code : 1406 BCT GA E	Page : 2/11

Dossier 1 – La création d'entreprise

Nicolas, votre collègue charcutier, espère s'installer prochainement et vous demande de l'aide concernant les démarches de création d'entreprise.

Il a lu plusieurs articles parus dans « Ouest France » (annexe 1) ainsi qu'un extrait de la documentation de la Chambre de Commerce et d'Industrie parue dans le « Courrier de la Mayenne » (annexe 2).

Vous l'aidez à analyser les différents documents en répondant aux questions suivantes.

L'insertion d'une annonce légale dans un journal est une formalité obligatoire lors de la création d'une entreprise.

1.1- Préciser l'utilité de cette insertion.

Aujourd'hui, les formalités administratives pour créer ou reprendre une entreprise ont été fortement simplifiées.

1.2- Nommer l'organisme (pas de sigle) à contacter pour réaliser les formalités administratives de création d'entreprise et rappeler les deux missions principales de cet organisme.

1.3- Préciser si la création d'une entreprise est autorisée à toute personne physique. Justifier la réponse.

1.4- Préciser le statut juridique de la société SIMONPRIS.

1.5- Indiquer, en cas de difficultés financières de la société, le principal avantage de ce statut pour les associés en termes de responsabilités.

Une personne désirant créer son entreprise et souhaitant être le seul propriétaire de l'entreprise, peut choisir le statut d'EIRL ou d'EURL.

1.6- Indiquer la principale différence entre l'EIRL et l'EURL.

1.7- Repérer la chambre consulaire dont il est fait référence dans l'annexe 2 (pas de sigle).

1.8- Indiquer les deux rôles principaux de cette chambre consulaire.

1.9- Nommer la deuxième chambre consulaire (pas de sigle) régulièrement consultée par votre employeur, dans le cadre du contrat d'apprentissage d'Alain.

1.10- Préciser le statut des personnes fréquentant cette chambre consulaire.

BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL BOUCHER CHARCUTER TRAITEUR	SUJET	SESSION 2014
Épreuve : E31-U31 Environnement économique, juridique et management	Code : 1406 BCT GA E	Page : 3/11

Dossier 2 – Le financement de l'investissement

Monsieur Martinière souhaiterait investir dans une scie à os professionnelle et a contacté le fournisseur Equipbouch qui a envoyé une documentation (annexe 3). La trésorerie de l'entreprise ne permettant pas un paiement comptant, votre employeur envisage un financement par crédit-bail.

- 2.1- Rappeler ce qu'est un investissement.
- 2.2- Expliquer la différence entre une charge et une immobilisation au niveau comptable.
- 2.3- Calculer le prix HT de l'investissement (TVA au taux de 20 %).
- 2.4- Rappeler les parties en présence dans un contrat de crédit-bail et préciser l'obligation principale de chacune.
- 2.5- Donner deux avantages de ce mode de financement.
- 2.6- Citer un autre mode de financement pour cet investissement.

Dossier 3 – La gestion des ressources humaines

Victor aimerait obtenir une formation de charcutier-traiteur pour augmenter son niveau de qualification. Il vous confie un extrait du journal « Ouest France » (annexe 4) et vous demande de répondre à ses interrogations.

- 3.1- Identifier les trois dispositifs de formation existants au sein d'une entreprise.
- 3.2- Repérer une solution pouvant être proposée à Victor pour se former, justifier ce choix.
- 3.3- Rappeler la principale condition exigée pour bénéficier de ce dispositif.
- 3.4- Indiquer la marche à suivre par Victor pour demander à bénéficier de ce dispositif.
- 3.5- Préciser le financeur de cette formation.

BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL BOUCHER CHARCUTER TRAITEUR	SUJET	SESSION 2014
Épreuve : E31-U31 Environnement économique, juridique et management	Code : 1406 BCT GA E	Page : 4/11

Dossier 4 – Le contexte économique

En tant que chef d'entreprise, votre employeur s'intéresse tout particulièrement à la conjoncture économique actuelle et aux difficultés rencontrées en France.

En vous aidant des deux documents présentés dans l'annexe 5 et de vos connaissances, répondre aux questions ci-dessous.

- 4.1- Expliquer ce que représente la croissance économique d'un pays en précisant son outil de mesure.
- 4.2- Indiquer trois autres grands indicateurs économiques.
- 4.3- Indiquer la raison pour laquelle la Banque de France estimait en 2012 que la France était menacée de récession.
- 4.4- Préciser les conséquences des difficultés économiques de la France sur les ménages, les entreprises et le reste du monde.
- 4.5- Indiquer le solde de la balance commerciale en juin 2012 (montant et nature du solde) et rappeler son mode de calcul.
- 4.6- Préciser deux facteurs ayant une incidence sur le solde de la balance commerciale.
- 4.7- Indiquer deux exemples de mesure permettant la relance de la croissance.

Dossier 5 – Les défaillances d'entreprises

Nicolas s'interroge sur les risques encourus en cas de difficultés financières car le contexte économique actuel n'épargne pas les entreprises artisanales. En effet, il vient de lire les comptes rendus du tribunal de commerce de la ville (annexe 6) et vous demande de l'aider à analyser les situations des deux entreprises en difficulté.

- 5.1- Préciser les procédures engagées pour chacune des entreprises.
- 5.2- Rappeler la juridiction compétente qui a prononcé ces décisions et préciser sa particularité quant à sa composition.
- 5.3- Rappeler les conséquences des jugements pour la « SARL BAHOURS et Associés » et pour l'entrepreneur individuel « Jacques Esnou » (EIRL).
- 5.4- Indiquer pourquoi ces procédures ont été mises en place.
- 5.5- Préciser le rôle du liquidateur Gilbert Lebon.
- 5.6- Indiquer les limites de la responsabilité de l'entrepreneur Jacques Esnou suite aux difficultés financières rencontrées dans son entreprise.

BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL BOUCHER CHARCUTER TRAITEUR	SUJET	SESSION 2014
Épreuve : E31-U31 Environnement économique, juridique et management	Code : 1406 BCT GA E	Page : 5/11

La création d'entreprise

Ouest-France 01/2012

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution pour une durée de 99 ans de la société Simonpris, société à responsabilité limitée au capital de 20 000 € dont l'objet est : boucherie, charcuterie. Le siège social est à Craon (53400), 48 rue des Halles et les cogérants sont Simon Bertaud et Priscilla Bertaud, domiciliés 3, rue Samuel-Morse à Brulon (72350), pour une durée indéterminée. La société sera immatriculée au RCS de Laval.

Pour avis
La gérance

Ouest-France 09/2011

Les mineurs de 16 ans pourront créer leur entreprise

À partir du 1^{er} janvier 2011, les mineurs de 16 ans pourront créer leur entreprise et la diriger grâce à une disposition votée le 15 juin dans le cadre de la loi sur les entreprises individuelles à responsabilité limitée. Selon la loi, le mineur pourra donc gérer son affaire sous statuts d'EIRL, de société unipersonnelle ou d'auto-entreprise à responsabilité limitée. Pour ce faire, il aura besoin de l'autorisation de ses deux parents ou de ses administrateurs légaux. Les moins de 25 ans représentent seulement 6 % des créateurs d'entreprises.

Ouest-France 09/2011

Une protection pour les entrepreneurs individuels

Un entrepreneur individuel peut choisir de déclarer « insaisissable » sa résidence principale. Dans ce cas, aucun créancier ne peut plus la saisir en cas de faillite. L'essentiel, selon la Cour de cassation, est que cette déclaration soit faite devant notaire et publiée par ce dernier avant l'ouverture de procédure ou de redressement judiciaire. Que la dette ait été contractée avant ou après la publication, la résidence principale est préservée.

BACCALaurÉAT PROFESSIONNEL BOUCHER CHARCUTER TRAITEUR	SUJET	SESSION 2014
Épreuve : E31-U31 Environnement économique, juridique et management	Code : 1406 BCT GA E	Page : 6/11

EIRL, ENTREPRENDRE SANS TOUT RISQUER

Afin de dynamiser la création d'entreprise et l'entrepreneuriat individuel en France, le Gouvernement a créé un nouveau statut, celui d'Entrepreneur Individuel à Responsabilité Limitée (E.I.R.L.). Ce statut répond aux attentes des entrepreneurs, notamment des artisans, en leur apportant plus de protection. L'EIRL permet d'opérer une séparation entre le patrimoine professionnel et personnel, ce qui protège les biens et la famille en cas de difficultés.

Qu'est-ce que l'EIRL ?

Alain Belais: Ce nouveau statut permet à un entrepreneur individuel de limiter l'étendue de sa responsabilité à son patrimoine professionnel sans créer de société. En cas de difficultés, seuls les biens affectés à ce patrimoine pourront être saisis par les créanciers. L'entrepreneur va ainsi pouvoir protéger sa famille.

À qui s'adresse l'EIRL ?

Alain Belais: Tout entrepreneur individuel peut choisir ce statut quelle que soit la nature de son activité. Les créateurs d'entreprise, les entrepreneurs déjà en activité, notamment les artisans, les TPE, l'attendaient depuis longtemps.

Quelles démarches entreprendre ?

Alain Belais : Une déclaration d'affectation est à déposer au CFE ou sur www.guichet-entreprises.fr. Pour simplifier cette démarche, un modèle de déclaration est disponible en ligne. Il est également important de se rapprocher de son expert-comptable, de son avocat ou de son notaire pour bénéficier des conseils personnalisés.

Courrier de la Mayenne 09/2011

Plaquette publicitaire



BACCALaurÉAT PROFESSIONNEL BOUCHER CHARCUTER TRAITEUR	SUJET	SESSION 2014
Épreuve : E31-U31 Environnement économique, juridique et management	Code : 1406 BCT GA E	Page : 7/11

Descriptif d'un outillage

Scie à os professionnelle - SO 1650 INOX - 1650MM**SO INOX :**

entièrement en acier Inox AISI 304 - Tiroir de récolte des déchets verrouillé et accessible - Protection moteur avec déflecteur d'huile - Déblocage rapide de la poulie supérieure facilitant nettoyage et changement de lame - Moteur puissant 6 à 8 pôles pour développer une grande puissance avec une consommation économique - Lavable au jet d'eau - Commandes 24V IP 54 avec frein moteur 230/400 V-50Hz

Code article : SO1650INOX

Modèle : SO 1650 INOX

Longueur Lame : 1650mm

Poulie : 210mm

Puissance moteur : 1 Hp / 900 r.p.m

Surface de travail : 430*545

Dim.ext : 280*545*815

**Scie à os en inox, sûre, simple et facile d'utilisation.**

Structure réalisée en fusion d'aluminium anodis - belle présentation anti rouille et hygiène maximum - Micro interrupteur de sécurité sur le protège lame et panneau de commande avec relais 24V - Grande précision et réglage parfait de la poulie en hauteur et inclinaison verticale et horizontale permettant ainsi le maximum d'adhérence de la lame.

PRIX : 3 027.47 € TTC

BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL BOUCHER CHARCUTER TRAITEUR	SUJET	SESSION 2014
Épreuve : E31-U31 Environnement économique, juridique et management	Code : 1406 BCT GA E	Page : 8/11

Obtenir une formation financée par son entreprise

Les solutions pour se former ne manquent pas. Tout d'abord en interne, avec le plan de formation de l'entreprise. L'employeur peut organiser et proposer un certain nombre de formations dans l'année. Elles sont le plus souvent imposées et rémunérées comme du temps de travail effectif. Les salariés peuvent prétendre au Droit Individuel à la Formation (DIF) pour parfaire leur anglais ou se mettre à l'informatique par exemple.

Jusqu'à 120 heures

Le DIF permet à tout salarié de se constituer un capital d'heures de formation qu'il utilisera pour acquérir ou perfectionner des connaissances. À partir d'un an d'ancienneté, les salariés à temps plein bénéficient d'un crédit de 20 heures par an (ou plus si un accord de branche le prévoit), cumulable sur 6 ans dans la limite de 120 heures. Les temps partiels et les CDD disposent d'un crédit calculé au prorata du temps de travail. Par exemple, un CDD de six mois ou un mi-temps donnent droit à 10 heures de formation.

Marche à suivre : sa mise en œuvre relève de l'initiative du salarié, mais nécessite l'accord de l'employeur, notamment sur le choix de la formation. Ce dernier n'est pas obligé d'accepter, sauf pour les plus de 50 ans.

Les frais de formation sont pris en charge par l'employeur ainsi que les frais de transport et d'hébergement. La rémunération est maintenue lorsque la formation est suivie pendant le temps de travail. En dehors, le salarié perçoit une allocation égale à 50% du salaire net de référence.

Le congé Individuel de Formation (CIF)

Ce congé permet au salarié de suivre une formation pour changer de qualification professionnelle, d'activité ou de profession. Sa durée correspond à la durée du stage sans pouvoir dépasser un an ou 1200 heures (sauf accords collectifs plus avantageux). Le CIF est ouvert aux salariés pouvant justifier de 24 mois d'activité (36 mois dans les entreprises artisanales de moins de 10 salariés) dont au moins 12 mois dans l'entreprise (les règles sont différentes pour les CDD).

Marche à suivre : la demande écrite est à adresser au moins 60 jours avant le début de la formation (120 jours si elle dure plus de six mois). L'employeur ne peut pas refuser le CIF mais il peut le reporter de neuf mois maximum si l'absence du salarié est préjudiciable à la bonne marche de l'entreprise.

Pour obtenir le financement de la formation, le salarié doit s'adresser à l'Opacif qui prendra aussi en charge le salaire de l'employé (entre 80 et 90% dans la limite de deux SMIC). Attention, les refus ne sont pas rares.

Sébastien Jensonny.
Extrait Ouest-France 29/12/2011

BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL BOUCHER CHARCUTER TRAITEUR	SUJET	SESSION 2014
Épreuve : E31-U31 Environnement économique, juridique et management	Code : 1406 BCT GA E	Page : 9/11

Extrait Ouest-France 09/08/2012

La France menacée d'une récession

La France, va-t-elle, comme au printemps 2009, tomber en récession ? C'est possible, répond la Banque de France. Dans ses prévisions de croissance publiées hier, elle estime que le Produit intérieur brut (PIB) va reculer de 0,1% au troisième trimestre. Or, pour le deuxième trimestre, elle a confirmé un recul similaire de 0,1%.

Consommation au ralenti

Deux trimestres consécutifs de croissance négative, c'est la définition de la récession. On sait que l'économie n'est pas en bonne santé, en raison de la crise de la dette en Europe. Les activités sont ralenties, les ménages prudents, épargnent davantage et consomment moins. Les entrepreneurs ont des carnets de commandes moins remplis, investissent moins eux aussi et réduisent leurs stocks.

Le fonds monétaire international a publié ses prévisions annuelles, à la baisse, en ciblant + 0,3% ses prévisions de croissance pour 2012 et + 1,2% pour 2013.

Le déficit extérieur de la France rechute

Une mauvaise nouvelle n'arrive jamais seule, la France a aussi appris, hier, que son déficit extérieur avait encore gonflé en juin, à 6 milliards d'euros, contre 5,47 milliards le mois précédent. Cela signifie que les exportations françaises ont beaucoup baissé. La crise est en cause, mais aussi le manque de compétitivité des entreprises.

Extrait Ouest-France 07/09/2012

9,7% C'est le taux de chômage touchant la population active en France métropolitaine au 2^{ème} trimestre d'après les statistiques de l'Insee.

Soit 2,8 millions de personnes. Il monte à 10,2% avec les départements d'outre-mer. Ce taux, calculé selon les normes du Bureau international du travail (BIT), se situe à son niveau de 1999.

BACCALaurÉAT PROFESSIONNEL BOUCHER CHARCUTER TRAITEUR	SUJET	SESSION 2014
Épreuve : E31-U31 Environnement économique, juridique et management	Code : 1406 BCT GA E	Page : 10/11

Extraits de décisions de tribunal de commerce

Par jugement du 9/09/2012,

le Tribunal de Commerce de Laval a ouvert une procédure de redressement judiciaire à l'égard de :

SARL BAHOURS et ASSOCIES , 15 rue des massières 53100 MAYENNE
Activité : Boucherie-Charcuterie - Inscrit au RCS sous le n° B 444.018.592

Juge Commissaire Titulaire : **M. Olivier Bigot**

Juge Commissaire Suppléant : **Mme Grandoi Maude**

Mandataire judiciaire : **SELARL Gilbert LEBON – 3 allée des roses – 53000 LAVAL**

Les déclarations de créances sont à adresser au mandataire judiciaire, dans les deux mois, à compter de la publication du présent jugement au BODACC.

Par jugement du 9/09/2012,

le Tribunal de Commerce de Laval a prononcé la liquidation judiciaire de :

M. ESNOU Jacques – 21 rue du pont de Mayenne 53220 PONTMAIN
Activité : Boucherie-Charcuterie – Inscrit au RCS sous le n° A 509.834.263.

Juge commissaire : **M. Olivier Bigot**

Liquidateur : **SELARL Gilbert LEBON – 3 allée des roses – 53000 LAVAL.**

Les déclarations de créances sont à adresser au Liquidateur, dans les deux mois, à compter de la publication du présent jugement au BODACC.

BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL BOUCHER CHARCUTER TRAITEUR	SUJET	SESSION 2014
Épreuve : E31-U31 Environnement économique, juridique et management	Code : 1406 BCT GA E	Page : 11/11